

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE
L'UPA approuve le protocole d'accord

Après avoir entendu les conclusions de Jean Bellet, Vice-Président du Conseil d'administration de la CNAMTS, relatives aux discussions des 23 et 24 janvier, le Conseil national de l'UPA a donné mandat à ses représentants pour approuver le protocole d'accord tel qu'il ressort de la négociation.

En effet, l'UPA approuve les réponses apportées aux préoccupations des médecins généralistes dans la mesure où elles tendent à revaloriser la profession, à privilégier la qualité des actes médicaux et à garantir aux patients une offre de soins égale quel que soit leur lieu de résidence.

En revanche, l'UPA tient à réaffirmer l'exigence de maîtrise des dépenses de santé et en appelle à l'esprit de responsabilité des médecins pour que l'enveloppe de quatre milliards d'euros consentie par la Caisse nationale d'assurance maladie, ne se traduise pas à l'avenir par un alourdissement de la charge des salariés, des entreprises et de l'ensemble des assurés sociaux.

Pour l'UPA, l'objectif de rationalisation des dépenses de santé et d'équilibre du budget de l'assurance maladie, ne pourra aboutir sans une profonde réforme du mode de gestion de la protection sociale dans son ensemble. C'est dans cette perspective que ses représentants ont pris la décision en septembre 2001, de ne pas abandonner la gestion des organismes sociaux.